



Public

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).



Pré-requis

- ⊕ Aucun

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) – réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Test de positionnement ou entretien préalable



Durée

1 jour



Lieu

Entreprise ou au CER 92



Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Connaître le cadre légal
Identifier, évaluer les risques de l'entreprise.
Appréhender une méthode efficace



Animation

Formateur consultant en prévention



Méthode pédagogique

Apports méthodologiques
Exercices d'application



Modalité d'évaluation

Evaluation sommative



Sanction

Attestation de formation



Législation

Articles R4121-1 à R4121-5 du Code du Travail
Articles L4111-1 à L4121-5 du Code du Travail



Tarif(s)

INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



Contenu

RAPPEL SUR LES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION

Le cadre légal
Les principes généraux
Les différents niveaux de prévention

LES ASPECTS REGLEMENTAIRES DU DOCUMENT UNIQUE

La directive cadre CEE du 12 juin 1989
L'aspect législatif
Le code du travail
Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001
Les conséquences de ces textes

LES DIFFERENTES RESPONSABILITES ENCOURUES

Morale
Civile
Pénale

LA DEMARCHE EVRP ET LE DOCUMENT UNIQUE

Les principes à respecter

- ⊕ Engagement
- ⊕ Choix des outils
- ⊕ Organisation interne
- ⊕ Mobilisation
- ⊕ Actions à mettre en œuvre

Les étapes essentielles

- ⊕ La préparation
- ⊕ L'identification des risques
- ⊕ Le classement des risques
- ⊕ La proposition de solutions

La rédaction du DU

- ⊕ Rédaction
- ⊕ Suivi et mise à jour